

Paris, le 21 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles !

Le SNORL estime que les cabinets ORL libéraux sont en péril et demande instamment que des mesures de sauvegardes soient prises.

En suivant les recommandations gouvernementales et des autorités de santé et en se mettant au service d'une organisation globale d'un afflux de malades Covid+, les cabinets ORL se sont vidés.

Les ORL ont, de plus, parfaitement appliqué la consigne de cesser toute activité chirurgicale non urgente, pour limiter dans leurs cliniques le risque de saturation des places de réanimation.

Après plusieurs semaines de baisse d'activité de 70 à 100%, il est à craindre que des cabinets ORL libéraux ferment. Cela aggravera le problème de la démographie médicale et augmentera les inégalités géographiques et sociales d'accès aux soins. Ne pas soutenir maintenant les ORL libéraux c'est décider sacrifier l'accès aux soins pour l'après COVID 19.

Des cabinets qui ferment, c'est aussi le licenciement de secrétaires, de manipulateurs, d'agents d'entretien, directement ou indirectement. Avec de nouveaux drames humains dans un secteur qui n'en a pas besoin.

Les reports de charge ne suffiront pas. Les recettes des cabinets seront nulles ou presque pendant 2 mois ; pourquoi ne pas intégrer dès aujourd'hui cette baisse de revenu pour le calcul des cotisations des mois à venir ? Pourquoi forcer les ORL libéraux à s'endetter pour payer des charges qui seront revues à la baisse dans un an ?

Le SNORL demande également une aide financière de la CARMF. Nous savons qu'elle est en possession de réserves importantes dont une portion doit être redistribuée maintenant à chaque médecin libéral, pour préserver le nombre de cotisants des années à venir.

La caisse de retraite des dentistes et des sages-femmes (CARSDSF) a déjà pris cette décision en versant 4500 euros à chaque dentiste cotisant !

Le risque de perte d'exploitation lié à une pandémie n'était pas prévu par les assureurs ; c'est pourquoi les ORL n'ont aucune protection financière contre cette catastrophe économique.

Le SNORL demande donc à l'Etat de verser pour les mois d'avril et mai, via la loi sur l'urgence sanitaire, à tous les ORL libéraux une aide financière correspondant au chiffre d'affaire de l'année 2019 pendant les semaines du confinement de la phase 3 de l'épidémie et d'un forfait pour les nouveaux installés depuis moins d'un an. Une prise en compte des actes et charges effectués en mars, avril et mai sera prise en compte ultérieurement pour une régularisation avec l'Assurance maladie les mois suivants. Les assurances complémentaires dont les dépenses ont considérablement réduit pendant le confinement pourraient être mises à contribution.

Pour que l'épidémie ne tue pas aussi le système de soins.

Pour que des ORL puissent continuer à travailler partout dans les territoires.

Pour que nos patients puissent continuer à se faire soigner, la mise en place de ces mesures doit être primordiale et urgente.

Contacts :

Dr. Nils MOREL | Président

06 16 87 22 98 – morel.nils@gmail.com